



AMBASSADE DE GRÈCE À PARIS  
BUREAU CONSULAIRE  
23, RUE GALILEE, 75116 PARIS - TÉLÉPHONE +33 1 47 23 72 23

### **Annonce pour les voyageurs en France et en Grèce**

Au vu des dernières mesures adoptées, le Bureau Consulaire de Paris annonce ce qui suit :

- Depuis le 19 décembre 2021, tous les voyageurs se rendant en Grèce (âgés de 5 ans et plus), indépendamment de leur vaccination ou de leur rétablissement du COVID, doivent présenter **un certificat de test PCR du coronavirus COVID-19 négatif effectué par un laboratoire dans les soixante-douze heures précédant l'heure d'arrivée en Grèce.**

ou

Solution alternative présenter **un test négatif avec la méthode de détection rapide de l'antigène du coronavirus COVID-19 (test rapide-test antigénique) qui aura été effectué dans les vingt-quatre heures avant l'heure d'arrivée en Grèce.**

- En vertu de la loi française, les voyageurs qui se trouvent en France et sont diagnostiqués positifs au COVID-19 pendant leur séjour en France doivent respecter une période d'isolement sanitaire de sept jours s'ils sont complètement vaccinés et de dix jours s'ils ne le sont pas. L'isolement sanitaire est interrompu au bout de cinq jours pour les personnes vaccinées et de sept jours pour les non vaccinées **sur présentation d'un résultat négatif** à un test PCR réalisé par un laboratoire ou un test de détection rapide d'antigène.
- Veuillez prendre note que selon des informations des autorités françaises, les hôtels Hilton Paris CDG Airport et Ibis Paris CDG Airport disposent de chambres d'isolement sanitaire pour les voyageurs testés positifs au COVID-19, à la charge des voyageurs.

4.1.2022